

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session du Comité pour les plantes
Buenos Aires (Argentine), 17 – 21 mars 2009

Autres questions

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRANSPORT – ACTIVITES ET PLANS

L'annexe au présent document est soumise par M. Michael Kiehn (plantes) et M. Andreas Kaufmann (animaux), Présidents du groupe de travail PC17/AC23 GT4 sur le transport des animaux et des plantes vivants.

* *Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.*

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRANSPORT – ACTIONS ET PLANS

Le mandat du groupe de travail sur le transport (GTT) le charge de décider des activités à mener pour suivre les instructions données aux points 2 et 3 du document AC23 Doc. 16, et d'établir un calendrier à cet effet.

Le Président du GTT a participé en 2008 à la Conférence internationale de l'*Animal Transport Association* (AATA) au nom de l'Autriche; les lignes directrices de l'OIE sur le transport ont été examinées mais elles sont actuellement hors de propos pour le transport des animaux couverts par les annexes CITES car elles ne concernent que le bétail. L'OIE envisage d'entreprendre un travail sur les espèces sauvages mais aucun groupe de spécialistes *ad hoc* n'a encore été convoqué. Néanmoins, l'OIE recevra avec plaisir les propositions d'expertise et a inclus le nom du président du GTT dans la base de données d'experts de l'OIE pour les futures réunions abordant ce sujet.

Le Président du GTT était présent à la réunion du *Live Animals and Perishables Board* de l'IATA (IATA LAPB) tenue à Montréal en octobre 2008 et participera aux futures réunions au nom de l'Autriche.

Le GTT a aussi tenu une réunion informelle au siège de l'IATA à Montréal lors de la réunion du LAPB.

Le GTT a suggéré plusieurs autres idées sur le transport autre qu'aérien et pour améliorer la sécurité dans tous les moyens de transport. Premièrement, le GTT a proposé l'élaboration d'un CD Powerpoint à distribuer aux Parties, montrant les principes généraux du transport et certains aspects spécifiques communs au transport des animaux. Ce CD pourrait inclure une liste de références sur le transport et une liste de spécialistes à contacter pour avoir des avis en la matière. Deuxièmement, le GTT a recommandé de créer un *list server* ou un forum sur le site web de la CITES ou celui de l'OIE pour permettre aux transporteurs de rechercher des informations sur les procédures de transport afin d'améliorer celui-ci. Enfin, le GTT a suggéré que le personnel des compagnies aériennes reçoive une formation régulière dispensée par le personnel des zoos locaux qui s'appuierait sur le CD susmentionné.

Le GTT a également suggéré que le Secrétariat envoie aux Parties une notification les incitant à acquiescer la *Réglementation du transport des animaux vivants*. Les Parties pourraient aussi être informées par notification des échecs survenus dans le transport, en particulier si une Partie donnée connaît de nombreux échecs.

Il apparaît que le transport par bateau/mer d'espèces CITES est rarement, voire jamais, utilisé; des cas et des méthodes antérieurs devraient être examinés avant d'entreprendre un transport par bateau.

Le GTT peut préparer une prise de position concernant le transport des animaux sauvages en mettant l'accent sur les espèces CITES et la communiquer à d'autres groupes qui la diffuseront.

Le GTT continuera à examiner toute méthodologie disponible sur le transport, ainsi que les nouvelles données sur les transports réussis et/ou problématiques et les inclura dans un document auquel les parties intéressées pourront se référer.

Les expéditeurs doivent se renseigner sur la réglementation des Parties concernant le transport, aussi le GTT leur recommande-t-il de contacter l'organe de gestion du pays d'importation avant tout transport d'animaux afin de connaître les éventuelles conditions de transport particulières figurant dans la législation du pays; le GTT encourage également la communication entre parties pertinentes pour maximiser la réussite du transport des espèces CITES.

Le GTT tiendra une autre réunion informelle lors du LAPB à Houston en mars 2009. Un rapport sera remis à la 24^e session du Comité pour les animaux.